

Investissement étranger—Loi

Il est temps d'en finir avec ces manœuvres de diversion et d'en venir à l'essentiel. A mon avis, nous devons le faire avant qu'il ne soit trop tard. Nous devons amorcer une prise de possession des richesses du Canada. Nous devons agir très rapidement pour gagner la confiance du peuple canadien en lui démontrant que nous sommes en mesure de combler ses besoins à l'avenir.

M. J. Robert Howie (York-Sunbury): Je pense à l'emprise étrangère sur l'industrie canadienne et à l'indépendance économique du Canada. Ces problèmes méritent d'être examinés sérieusement et il faut y apporter une solution législative sage et efficace. La croissance économique du Canada a été largement tributaire des investissements étrangers et c'est un élément essentiel de la croissance future de nombreuses régions du Canada. Il faut élaborer une politique nationale définissant et précisant le rôle des investissements étrangers au Canada si l'on ne veut pas que beaucoup de décisions importantes pour la vie économique canadienne soient prises hors du pays par des étrangers et si, en fait, on veut qu'elles soient prises au mieux de nos intérêts. Pour toute approche de ce genre, il est essentiel d'avoir une politique fixant une stratégie d'expansion économique à long terme qui préserve l'indépendance économique et politique du Canada et s'occupe suffisamment des très graves questions de disparités régionales.

Il ne fait aucun doute que les Canadiens se réjouissent de jouer un rôle croissant dans le développement et la gestion économique du pays. Il n'est pas surprenant que les Canadiens s'inquiètent de voir que plus de la moitié des sociétés installées dans le pays sont d'appartenance étrangère et que le pourcentage d'entreprises manufacturières dans le domaine des dérivés du caoutchouc, du pétrole, des produits chimiques, des métaux primaires et des appareils électriques appartenant à des entreprises étrangères est extrêmement élevé. Le fait que les investisseurs étrangers reçoivent une grande partie des subventions accordées en vertu de programmes spéciaux et de stimulations et qu'ils continuent à utiliser l'argent canadien pour accroître l'emprise étrangère sur l'économie canadienne, inquiète aussi les Canadiens.

Le bill C-132, la loi sur l'examen de l'investissement étranger, dont nous sommes saisis actuellement et qui essaie de remédier à ces problèmes, est essentiellement un document négatif portant sur la surveillance des investissements étrangers dans les entreprises existantes et dans les nouvelles entreprises; il ne contient pas de mesures positives qui assurent la survie et l'expansion des sociétés canadiennes. Il n'accroît pas la présence canadienne dans les succursales de sociétés étrangères ou ne prévoit pas de mesures visant à mettre les capitaux canadiens à la disposition des particuliers et des entreprises qui veulent et peuvent faire un usage constructif des ressources et de la main-d'œuvre canadiennes. Le capital de risque canadien n'a pas été encouragé à financer les possibilités de notre pays et à favoriser l'esprit d'entreprise. Il est malheureux que le gouvernement n'ait pu saisir ce concept.

De même, le bill n'établit pas de normes claires quant au comportement des entreprises à mainmise ou contrôlé étrangers.

Le gouvernement devrait agir de concert avec les provinces pour établir et définir des secteurs clés du commerce et des domaines stratégiques de l'économie qui doivent être réservés à la mainmise canadienne, pour une participation partielle et contrôlée des intérêts étrangers ou pour la mise en valeur des ressources canadiennes. Il importe certainement que le gouvernement fédéral et les

provinces s'entendent pour découvrir dans la structure de nos richesses naturelles des secteurs à réserver au développement du Canada par les Canadiens et pour eux. S'il y a lieu, la participation du capital étranger devrait être déterminée dans ces secteurs.

Il y a, je crois, un domaine où les gouvernements provinciaux pourraient être encouragés à préserver des terrains de loisir autour des lacs et le long des cours d'eau en les gardant dans le domaine public et en les réservant à l'usage de notre population.

Le gouvernement doit agir positivement en prévoyant des stimulants assurés par le régime fiscal pour encourager les Canadiens à investir davantage dans des entreprises canadiennes. Il doit aussi, de concert avec les provinces, encourager et aider les hommes d'affaires et les écoles d'administration commerciale à préparer des programmes plus poussés et mieux ajustés à la tâche d'accroître la réserve de cadres d'entreprises et de gestion au Canada. En créant les institutions financières requises pour faire le joint entre le capital canadien et les possibilités ainsi que les ressources humaines des entreprises au Canada, le gouvernement devrait prendre des mesures concrètes pour assurer une aide financière à de nouvelles sociétés dans les secteurs clés de l'économie pour les aider à s'assurer le concours de techniciens et de gestionnaires étrangers.

Il faut encore au Nouveau-Brunswick beaucoup de capitaux étrangers pour assurer des emplois et des possibilités aux Canadiens qui vivent dans cette province. A vrai dire, ces gens ont droit à ce qu'on leur donne l'assurance que leurs besoins financiers seront satisfaits, que l'activité de l'Agence d'examen de l'investissement étranger mise sur pied par le présent bill ne sera pour eux ni un obstacle ni une cause de retard. Le Nouveau-Brunswick doit beaucoup compter sur des investissements étrangers pour mener à exécution de nouveaux projets et pour aider à l'expansion des établissements déjà existants. Les organismes de cette province se sont efforcés d'y attirer des capitaux d'investissement et, depuis 1970, dans les 76 projets qui ont fourni de l'emploi à 3,382 personnes, environ 50 p. 100 des capitaux investis et 40 p. 100 de tous les emplois ont été rendus possible directement grâce à l'apport de financiers de l'extérieur de la province.

A mon avis, il faut améliorer ce bill s'il doit assurer une protection suffisante aux intérêts provinciaux. Sans les intrants de capitaux dont cette province a besoin, les considérations laborieuses des bureaucrates de l'Agence d'examen de l'investissement étranger pourraient aboutir à des retards coûteux, à de l'incertitude et à une diminution des investissements si nécessaires au Nouveau-Brunswick. Ce bill, comme d'ailleurs tous les programmes du gouvernement, contribuent très peu à mettre en œuvre des projets qui encouragent les Canadiens à économiser et à investir des fonds. Ces mesures ne prévoient que peu de dispositions assurant l'investissement au Nouveau-Brunswick d'une part convenable des revenus afin de répondre à ses besoins et à ceux d'autres régions à croissance moins rapide, tout en ne nuisant pas aux intérêts du pays.

Bref, les propositions du gouvernement en ce qui touche aux investissements étrangers contribuent peu à accroître la participation et l'emprise des Canadiens dans l'économie du pays. Nous sommes saisis d'un bill passablement négatif qui risque d'accentuer les disparités déjà prononcées qui existent entre les régions.